

Séance du 17 novembre 2025

Nombre de membres en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10

Date de convocation : 10 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 20 heures

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme SIRON Marie-France, Maire.

Etaient présents : les conseillers en exercice : GRILLOT Jean-Luc, ABRAHAM Jean-Marc, BAUDOIN Sylvie, BECKER Pascale, PESNEAU Jimmy, BOUR Luc, LEROGNON Christophe, MANGENOT Jean-Luc, CLAUDE Philippe.

Absent(s) excusé(s) : TUDICO Cathy.

BAUDOIN Sylvie a été élue secrétaire.

Objet des délibérations :

N° 2025/010/001

CONVENTION AVEC L'EPTB pour la remise aux normes de l'aire d'aspiration

Madame le Maire rappelle la réunion du 20 mai 2025 pendant laquelle elle a présenté la prise en charge par l'EPTB de la remise aux normes de l'aire d'aspiration, celle-ci étant devenue inutilisable du fait de l'abaissement du seuil sur le Madon. Il convient de contractualiser cela avec une convention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal **réaffirme** sa position quant aux travaux de remise aux normes de l'aire d'aspiration pris en charge par l'EPTB et **autorise** Madame le Maire à signer la convention avec l'EPTB.

N° 2025/010/002

MAISON DE LA CHAPELLE : AVENANT N° 1 AU LOT N° 5 : Menuiseries extérieures bois

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de la Menuiserie DUBOIS lot n° 5 du 24 juin 2025 concernant la moins-value des volets bois à lames américaines double vantaux en révision pour – 3 320 € HT et la plus-value pour volets bois persienne pour 3 170 € HT, soit une moins-value de 150 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cet avenant n° 1 au lot n° 5 présentant une moins-value de 150 € HT.

N° 2025/010/003

MAISON DE LA CHAPELLE : AVENANT N° 2 AU LOT N° 12 : PLOMBERIE VMC

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'avenant de l'entreprise ECO CHAUFFE SYSTEM lot n° 12 du 29 octobre 2025 concernant la pose de 3 ballons thermodynamiques en remplacement des ballons standard pour un coût supplémentaire de 10 727 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** cet avenant n° 2 au lot n° 12 présentant une plus-value de 10 727 € HT.

Séance du 17 novembre 2025

N° 2025/010/004

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 14 octobre 2025 concernant le changement de 7 luminaires de l'éclairage public par l'entreprise PARISSET. Un 8^e luminaire a été omis, elle présente son devis de 280 € HT qui ne pourra plus être pris en compte pour la demande de subvention CEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accepte** le devis de l'entreprise PARISSET de 280 € HT pour le remplacement de ce luminaire.

N° 2025/010/005

ETAT D'ASSIETTE 2026 : Programme de coupes 2026

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** l'état d'assiette des coupes de l'année 2026 présenté par l'ONF
- **Fixe** comme suit la destination des coupes de 1^{ère} éclaircie de l'exercice 2026 :
Affouages : parcelles n° 14, volume estimé 73.4 m³ ; n° 15, volume estimé 87.2 m³ et n° 16, volume estimé 90 m³.
- **Désigne** 3 garants pour les affouages :
 - o SIRON Marie-France
 - o ABRAHAM Jean-Marc
 - o LEROGNON ChristopheIls organiseront les affouages pour les habitants qui le souhaitent
- **Fixe** le montant des affouages à 10 € le stère exploité
- **Autorise** la vente de l'ensemble de produits aux ventes groupées organisées par l'Agence de l'Office National des Forêts et le cas échéant, la cession amiable des articles demeurés invendus ainsi que les lots de faible valeur sur avis conforme du Maire et du Responsable du service commercial de l'ONF.

N° 2025/010/006

DESIGNATION D'UN REFERENT EESH (Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine)

Un plan d'actions régional de lutte contre l'ambroisie, financé par l'ARS-GE et animé par FREDON Grand Est est mis en place depuis 2018. En 2022, les chenilles processionnaires du pin et du chêne sont venues compléter la liste des espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH) réglementées par le code de la santé publique (CSP).

Le plan d'actions régional de lutte contre l'ambroisie a donc été transformé en plan d'actions régional EESH 2024-2026 (PAR EESH), afin de permettre une meilleure cohérence des actions inter-espèces et la prise en compte d'éventuelles évolutions réglementaires à venir.

Les espèces visées par le PAR EESH ayant été élargies, il est nécessaire d'adapter le pilotage du PAR EESH et le réseau des référents territoriaux, tous deux centrés sur l'ambroisie.

En effet, outre un pilotage commun à toutes les espèces concernées, la constitution et l'animation d'un réseau de référents territoriaux EESH ainsi que la formation de ces acteurs sont un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces dans notre région.

Compte-tenu des évolutions réglementaires et des enjeux locaux, il apparaît pertinent d'étendre ce réseau aux espèces visées par le PAR EESH 2024-2026.

Séance du 17 novembre 2025

Dans ce cadre, la désignation au sein de notre collectivité de référents territoriaux EESH est un enjeu majeur pour agir de manière préventive et limiter les risques de prolifération de ces espèces dans notre département.

M. le préfet de Meurthe et Moselle nous invite donc à désigner un référent EESH au sein de notre collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne le référent EESH : Romain JACQUEMIN, employé communal.

Informations :

- **Maison de la Chapelle :** Beaucoup de finitions et de problèmes (évacuations bouchées, problème de sécurité des portes, etc...) restent en cours de traitement. Jean-Luc GRILLOT, 1^{er} Adjoint et Marie-France SIRON, Maire s'occupent conjointement à résoudre toutes les difficultés.
- **Fontaine de la Place de la Liberté :** Elle ne coule pratiquement plus. Le problème va être réétudié et si possible résolu.
- **Les décos de Noël :** Elles vont être mise en place par quelques conseillers et l'employé communal mercredi 26 novembre.
- **Chemin du Bois :** La mairie de Ceintrey a souhaité restreindre la circulation du Chemin du Bois avec la pose de panneaux « circulation réservée aux riverains ». Mr le Maire en a informé le Maire de Voinémont qui a donné son accord.
- **Rue de la Chapelle :** Plusieurs conseillers réitérèrent leur demande de pose de panneaux stop afin de réduire la vitesse de la rue de la Chapelle. La même opération pourrait être réalisée au niveau du Chemin du Haut du Ré. Des devis vont être demandés.
- **Frelons asiatiques :** Ces nuisibles se développent et sont dangereux. Il revient au propriétaire des arbres où est accroché un nid de le faire détruire. La mairie pourrait peut-être aider financièrement. Mme le Maire en parlera à la Communauté de Communes.

Le Maire,
Marie-France SIRON



Logo of the Mairie de Voinémont, featuring a circular design with the text "Mairie de Voinémont" and "M.-et-L." around a central emblem.